



Lycée
Jean-Baptiste
Le Taillandier



BAC Pro
AP

Aménagements
Paysagers



La réussite, c'est notre nature !

BAC Pro AP

Aménagements Paysagers

Possibilité de faire
la Terminale en apprentissage

Un diplôme reconnu !

- Diplôme très apprécié sur le marché du travail car les travaux paysagers nécessitent un savoir-faire, une maîtrise des gestes professionnels ainsi qu'une compréhension du fonctionnement de l'entreprise.

Un lycée reconnu !

- Un parc paysager de 4,5 hectares
- Un équipement professionnel
- Le Passage des CACES n°1 Minipelle, n°2 Pelleuse de TP et n°4 Tractopelle
- Un site labellisé Eco Ecole sans utilisation de pesticide, engrais



**22 semaines de stage (PFMP)
en entreprise**
sur 3 ans de formation

Maîtriser les gestes professionnels

- Préparation et suivi de chantier
- Encadrement d'une équipe
- Réalisation de travaux d'aménagements et d'entretien d'un espace paysagers
- Utilisation et entretien de matériel de chantier en toute sécurité



Acquérir des compétences techniques

- Maçonnerie paysagère
- Connaissance du végétal
- Connaissance du matériel et des engins de chantier
- Connaissance en conception paysagère et en dessin (*ex : concevoir un aménagement paysager en 3D sur ordinateur*)
- la réalisation de plan, de devis

Après le BAC Pro

Poursuites d'études

- CS Arboriste élagueur
- CS Arrosage intégré
- CS Constructions paysagères
- CS Maintenance des terrains de sports et de loisirs
- CS Jardinier de camping
- CS Construction et maçonnerie paysagères
- CS Jardinier de golf
- BTSA Aménagements paysagers
- BTSA Production horticole
- BTSA Technico-commercial

Quels métiers ?

- Ouvrier paysagiste
- Agent d'entretien des espaces verts
- Chef d'équipe paysagiste
- Responsable jardinier de parcs
- Vendeur de Plantes en jardinerie

